



**PROCES VERBAL DE REUNION DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 20 OCTOBRE 2016**

Le vingt octobre deux mille seize à 20h 30, le Conseil Municipal d'ALVIGNAC, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel des séances, en session ordinaire, sous la présidence de M. Alfred Mathieu TERLIZZI, Maire.

**PRESENTS** : MM. Alfred Mathieu TERLIZZI, Daniel LAGARRIGUE, Olivier FAURE, Philippe KERNINON, Jean-Michel CANCÈS

Mmes Isabelle CÉPÈDE-LASCOSTE, Séverine MARTIGNAC, Édith BRANCHE, Isabelle LIVI, Anne GIETHLEN, Alexa OSMONT,

**ABSENT(S)** : Anaël MARTIN, Karl CAMPDORAS-RAGON, Edwige LAVAL (excusés)

**REPRESENTE (S)**: Jean-Luc LAMBERT (par Alfred Mathieu TERLIZZI)

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe KERNINON,

**DATE DE CONVOCATION** : 14 octobre 2016

Le compte rendu de la séance du 29 septembre 2016 est adopté à l'unanimité après l'ajout de la phrase suivante :

Ph. Kerninon :

« Caroline Mey-Fau ..... Elle recherche un correspondant sur Alvignac qui pourrait faire le lien avec les personnes concernées ».

### **INFORMATIONS GENERALES**

A. Terlizzi présente les différentes informations parvenues en Mairie :

- une plaquette d'information de la Fédération Partir sur le programme du Festival du Jeu à Figeac pendant les vacances d'automne
- le magazine Maires de France
- le magazine de la MSA (BIMSA)

### **RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES GROUPES DE TRAVAIL**

D. Lagarrigue :

travaux des agents :

– ils ont pris leurs horaires d'hiver, ils travaillent donc 4 jours par semaine. Si un des agents est en congés annuels ou en arrêt maladie, les chantiers peuvent prendre du retard.



- Ils ont tondu le verger communal et le Jardin des Abeilles ainsi que le sous-bois.
- Ils ont nettoyé la cour de l'école et ont fait la tonte de tous les espaces verts.
- Ils nettoient le cimetière pour les fêtes de Toussaint. Les haies ont été taillées, les tombes reprises par la commune nettoyées. Une peinture blanche a été appliquée sur les nez de marche de l'allée centrale pour plus de visibilité.
- Ils ont effectué deux jours de travail sur la station d'épuration pour des opérations de maintenance.

Les travaux de voirie sont terminés. Le balayage des voies sera fait dans un mois.

Le Point à Temps est également terminé. La petite rue entre la rue de l'horloge et la rue de la mairie a été refaite.

L'entreprise Colas a remplacé les dalles podotactiles cassées devant l'épicerie de Guy Maynard.

Il a revu l'entreprise Kaso pour les réparations à faire sur l'aire de jeux du Samayou. La clôture, régulièrement endommagée, sera retirée. Plusieurs solutions sont envisagées pour la réfection du sol. La décision sera prise lors du prochain conseil.

#### I. Livi:

Elle a participé, avec E. Branche, à une réunion sur la situation en matière de santé sur le Nord du Lot. Un responsable de l'Agence Régionale de la Santé a fait un état des lieux du territoire. Sans parler de désert médical, la situation est préoccupante. De nombreux médecins sont proches de l'âge de la retraite et leur remplacement s'avère difficile.

#### S. Martignac :

Les invitations pour le Noël des enfants et des Aînés seront distribuées dans le week-end par les élus. Mme Derville, Directrice de la résidence Belambra, transmettra la convention de location de la salle (montant : 100 €). La compagnie "Puybrenelle " présentera un spectacle sur le thème d'Ali Baba.

La rencontre avec les jeunes aura lieu vendredi 21 octobre à 20h 30. Tous les élus sont invités à y participer.

Le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy enverra des affiches pour la soirée « avoir 15 ans sur les Causses du Quercy » du vendredi 18 novembre. C. Mey-Fau essaiera de rajouter à cette soirée la présentation des résultats de l'enquête sur l'accueil des jeunes réalisée par l'association RAISSA pour le canton de Gramat.

Quelques jeunes d'Alvignac pourront s'intégrer à l'atelier d'écriture pour le projet SLAM.

Le petit bulletin en préparation comportera un article d'informations sur le projet de journée « Déco Noël » inter associations.

#### Ph. Kerninon :

Une réunion du Conseil d'école a eu lieu mardi 18 octobre. Les prévisions d'effectifs pour la maternelle sont en hausse : 60 enfants sont attendus. A la rentrée de septembre, un poste d' AVS (**Auxiliaire de Vie Scolaire**) a été supprimé ainsi que le quart de poste pour l'enseignement de l'anglais sur le pôle de Rocamadour. Une demande d'ouverture d'un poste sur le RPI à compter de la rentrée de septembre 2017 sera faite rapidement.

Une rencontre entre élus sera programmée ultérieurement pour évoquer l'avenir des écoles rurales.



Une demande de subvention a été faite pour des travaux de sécurisation de l'école (portails électriques, vidéophones, alarmes).

Un composteur a été installé à l'école maternelle à Alvignac et à l'école de Miers. Une formation a été faite par des techniciens du SYDED au personnel communal et aux enseignants. Un composteur sera prochainement installé à l'école Notre Dame.

Le petit bulletin sera distribué dans la semaine du 1er novembre. Le bulletin annuel est déjà en préparation. Les associations sont invitées à transmettre leurs articles.

L'animation « Le Jour de la Nuit » a été très réussie. La soirée a été magnifique. Le matériel important mis en place a permis de voir beaucoup d'étoiles et de planètes, et même l'ISS (la station spatiale internationale).

#### I. Cépède-Lascoste :

Le dossier de candidature pour l'opération "Commune 100% Compostage" a été envoyé au SYDED. Les 10 communes sélectionnées seront prévenues prochainement.

### **POINT SUR LES DOSSIERS**

Le Maire informe les élus de l'avancement des travaux sur différents projets :

#### SOURCE THERMALE

Le SIVU Miers-Alvignac se retrouvera en réunion le 21 octobre à 18h. Il étudiera plusieurs projets :

J. Nicot, architecte, a proposé le plan des futurs sanitaires qui seront installés près du restaurant. D'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup>, ils accueilleront sanitaires hommes et sanitaires femmes, les deux seront équipés d'un WC adapté. Des demandes de subvention seront faites au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2017 et des Fonds Parlementaires.

Les animations pour 2017 des différentes associations et du SIVU seront programmées.

Un photographe souhaiterait refaire des cartes postales du site.

Un groupe de personnes de la région prépare un projet de centre bien être sur le site thermal.

Une barrière de sécurisation a été installée près de la terrasse du restaurant.

Un courrier a été transmis à la Préfecture pour attirer l'attention sur le Grand Hôtel. Ce bâtiment d'un grand intérêt patrimonial présente actuellement des problèmes de sécurisation (intrusions régulières, vandalisme ...).

#### SALLE MULTIACTIVITES



A. Terlizzi rappelle aux élus les différentes réunions qui ont eu lieu avec M. Leviel, chef de projet bâtiment au SDAIL (Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot), pour le projet de construction d'une salle multiactivités. Le SDAIL peut apporter ses compétences autant techniques qu'administratives pour accompagner les collectivités tout au long du projet, de la conception à l'achèvement des travaux.

Il présente aux élus le projet de convention correspondant. Ce document détaille précisément les prestations assurées par le SDAIL tout au long de la préparation du chantier et de la construction du bâtiment jusqu'au suivi de la procédure de parfait achèvement. Les conditions financières de chaque prestation y sont inscrites. La mission totale du SDAIL est estimée à la somme de **23 340 € HT** (soit 1.80% du montant prévisionnel des travaux).

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- acceptent la proposition du SDAIL pour la somme de **23 340 € HT**,
- autorisent le maire à signer la convention correspondante ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Le contrat de prêt à usage à signer avec les fermiers des terrains de Salard est en préparation. L'acte définitif sera signé chez Maître Beaujean le 29 novembre.

A. Terlizzi a évoqué avec M. Arévian la possibilité de mettre en relation les parkings du Casino avec ceux de la salle multiactivités. Il donne son accord de principe.

#### INTERCOMMUNALITE

A. Terlizzi donne lecture de l'arrêté préfectoral décidant de la création d'une communauté de communes réunissant Causses et Vallée de la Dordogne, Cère et Dordogne et Sousceyrac en Quercy au 1er janvier 2017. Le siège reste fixé à Souillac et la Trésorerie reste à St Céré.

Un cabinet d'études a été choisi par les trois collectivités pour préparer cette création. Des commissions et un comité de pilotage ont également été créées pour cette préparation.

Des élections générales auront lieu à bulletin secret fin janvier pour élire Président, vice-Présidents et bureau.

#### RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

A. Terlizzi présente le document qui a été élaboré par la commission Finances de la Communauté de Communes. Ce diaporama présente la démarche de la commission pour fixer de façon définitive le calcul des attributions de compensation et commente la fiche individuelle d'Alvignac.

- Considérant
  - l'article 1609 nonies C du code général des impôts relatif à l'approbation de l'évaluation des transferts de charges,
  - Les travaux des commissions de CAUVALDOR,
  - la réunion d'installation de la CLECT du 21 septembre 2015 procédant à l'élection de son Président, de son Vice-Président et de l'exposé du fonctionnement des travaux à mener par la CLECT
  - la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui s'est tenue le 12 Septembre 2016 qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes,



- l'approbation du rapport, à l'unanimité des membres présents, par les élus communautaires lors de la séance du 19 septembre 2016,  
Il propose de délibérer au sujet de l'adoption du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2016.

Après avoir pris connaissance du rapport ainsi que ses annexes,  
Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 12 septembre 2016
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### REMPLACEMENT DU DELEGUE COMMUNAL AUPRES DE LA COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE DU PÔLE GRAMAT-PADIRAC

A. Terlizzi informe les élus qu'A. Martin, conseiller municipal, lui a fait connaître son impossibilité, pour raisons professionnelles, de continuer à assumer son rôle de délégué auprès de la commission Enfance-Jeunesse du pôle Gramat-Padirac. Il convient donc de pourvoir à son remplacement et demande qui veut faire acte de candidature. S. Martignac propose de prendre la place d' A. Martin.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident de désigner Séverine. Martignac pour être déléguée auprès de la commission Enfance-Jeunesse du pôle Gramat-Padirac
- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### RAPPORTS ANNUELS 2015 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUSSES ET VALLEE DE LA DORDOGNE

A. Terlizzi présente les rapports d'activité 2015 transmis par la communauté de Communes Causse et Vallée de la Dordogne.

- le premier rapport concerne la communauté de communes elle-même. Il présente son fonctionnement administratif (organigramme des élus), ses résultats financiers et ses actions pour 2015.
- le deuxième rapport détaille les résultats du fonctionnement du service de ramassage des ordures ménagères
- le troisième est relatif au fonctionnement du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Ces trois rapports sont présentés en détail aux élus qui, à l'unanimité, les adoptent.

### PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

A. Terlizzi rappelle que le Conseil Municipal a prescrit l'élaboration de son plan communal de sauvegarde en janvier 2015. Il rappelle les objectifs de ce document. Il s'agit de mettre en place une organisation qui permet de faire face à des situations diverses : catastrophes majeures (incendie, interruption durable de l'alimentation en eau potable ou en énergie, intempérie, canicule, épidémie...)



Ce plan communal de sauvegarde permet de se préparer préalablement en se formant, en se dotant de modes d'organisation, d'outils techniques pour pouvoir faire face à tous ces cas et éviter ainsi de basculer dans une crise.

Le Comité de Pilotage se réunira en janvier pour un premier diagnostic.

### **CHARTRE DE PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNE**

A. Terlizzi donne lecture d'un document intitulé « Charte de protection du ciel et de l'environnement nocturnes ». Ce document, élaboré par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (ANPCEN), association de loi 1901 reconnue d'intérêt général, agréée nationalement pour la protection de l'environnement, et en partenariat avec le PNR des Causses du Quercy, récapitule différents moyens de réduction globale de la lumière pour la protection du ciel, tels que l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit, la réduction de l'éclairage des vitrines commerciales et enseignes lumineuses...

La commune d'Alvignac a déjà mis en place certaines mesures préconisées par cette charte qui rejoint les fiches-actions de l'Agenda 21. La signature de cette charte apporterait une indication supplémentaire dans l'engagement de la commune vers le développement durable.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorisent le maire à signer la charte de protection du ciel et de l'environnement nocturnes ainsi que tout document relatif à cette affaire.

### **INDEMNITÉ DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Maire informe les élus du remplacement de Mme DEWAILLY, Receveur, en congé maternité par Stéphane SICARD et de la possibilité d'attribuer au receveur de la commune l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

Le Conseil Municipal, par huit voix pour, deux voix contre (O. Faure et Ph. Kerninon) et deux abstentions (Martignac et A. Giethlen), décide d'attribuer à M. Stéphane SICARD le taux maximum de l'indemnité de Conseil prévue par l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 pris en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Le Docteur A. Ansanelli organise une journée Santé au foyer rural le dimanche 18 décembre 2016. Cette journée, intitulée "un dimanche pour la santé", sera consacrée aux personnes qui souhaitent arrêter de fumer ou qui veulent bénéficier des tests respiratoires gratuits et des diverses conférences. Elle réunira plusieurs praticiens dont N. Floirac, psychologue, et E. Sauvaniac, praticienne de médecine chinoise et le Docteur Ansanelli. Une soirée en musique clôturera cette manifestation. Les élus, à l'unanimité, donnent leur accord pour la mise à disposition du foyer rural.

Le Maire donne lecture d'une lettre envoyée par les élèves de la classe de Terminale bac pro ASSP (Accompagnement Soins et Service à la Personne) du Lycée Jeanne d'Arc de Figeac. Le lycée propose depuis 14 ans aux élèves de cette classe d'effectuer un stage humanitaire de 4 semaines au Sénégal (Casamance). L'objectif de ce stage est d'apporter une aide humaine et bénévole à plusieurs dispensaires : pratiquer des soins (pansements, vaccins ...), rassurer les patients, les informer sur des mesures d'hygiène. Les différents frais à charge des familles pour ce stage (hébergement, billets

d'avion et de bateau) s'élèvent à 1 200 €. A. Terlizzi informe les élus qu'une élève d'Alvignac participera à ce stage.

Les élus, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- décident de verser une subvention de 200 € (deux cent euros) au Lycée Jeanne d'Arc de Figeac pour aider au financement des frais d'organisation de ce stage humanitaire
- autorisent le maire à signer tout document relatif à cette affaire.

J.M Cancès fait le compte rendu de la réunion sur l'installation des compteurs Linky qui a eu lieu à Gramat le samedi 15 octobre. Plusieurs sujets ont été abordés :

- études en cours sur l'utilité de ces installations (durée de vie 7 ans)
- réserves sur les économies d'énergie réalisées
- utilisation des données à des fins commerciales
- perturbation des appareils ménagers

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 novembre 2016.

Fin de séance à 23h 30.

ALFRED MATHIEU  
TERLIZZI

DANIEL  
LAGARRIGUE

ISABELLE CÉPÈDE-  
LASCOSTE

PHILIPPE  
KERNINON

OLIVIER  
FAURE

KARL  
CAMPDORAS-RAGON

JEAN-LUC  
LAMBERT

SÉVERINE  
MARTIGNAC

ISABELLE  
LIVI

ANNE  
GIETHLEN

EDWIGE  
LAVAL

ÉDITH  
BRANCHE

JEAN-MICHEL  
CANCÈS

ANAËL  
MARTIN

ALEXA  
OSMONT



La production de papier est un processus complexe qui implique plusieurs étapes, de la coupe des arbres à la distribution finale.

### Le processus de production

Étape	Description	Matériaux	Produit
1	Coupe des arbres	Bois	Bois brut
2	Transport	Bois brut	Bois brut
3	Transformation	Bois brut	Pâte à papier
4	Production	Pâte à papier	Papier
5	Distribution	Papier	Papier